



**FDC40**

FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS  
DES LANDES

## CIRCULAIRE ACCA

Pontonx, le 27 juin 2018

Nos réf. : JRB/RH/LL – n° 117/2018

### **Objet : déclarations annuelles des actions ACCA**

Madame, Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, les déclarations annuelles, Actions cynégétiques et Encouragement à la gestion, réalisées en 2018, à nous retourner dûment complétées **avant le 15 août 2018**.

J'attire votre attention sur les modifications opérées à partir de cette année. La FDC40 a actualisé les aides mises à dispositions de ses adhérents afin d'appréhender de manière optimale les problématiques actuelles et répondre aux attentes du terrain. De fait, vous trouverez ci-joint un exemplaire du nouveau **catalogue technique fédéral**. **Dans l'attente d'une réunion de présentation relative à ces modifications**, voici brièvement les changements :

#### **Actions cynégétiques :**

- Pour encourager la gestion du petit gibier, revalorisation des cultures à petit gibier qui passent de 200 à 250€/ha,
- Les cultures de dissuasion grand gibier sont ramenées de 305 à 250€/ha dans un souci d'équilibre,
- Le gyrobroyage de landes et d'anciennes prairies est revu de 120 à 50€/ha pour prendre en charge 50% du coût réel.
- Le gyrobroyage de marais est revalorisé et passe de 160 à 200€/ha.
- Les points d'eau sont subventionnés à hauteur de 50% du montant de la facture avec un plafonnement à 100€, sans tenir compte du volume de terre déplacé.

#### **Encouragement à la gestion :**

- la valorisation des réserves de chasse, notamment celles en faveur du gibier d'eau font désormais l'objet d'une tarification unique,

- chasse entre les territoires riverains (ACCA, autres,...). une subvention forfaitaire de 120 € est allouée aux ACCA en plan de chasse groupé au chevreuil (le cerf étant d'office par arrêté préfectoral) pour promouvoir la chasse et optimiser la gestion des dégâts, favoriser l'organisation de en regroupement ainsi que pour la gestion du sanglier.

Cependant, au vu de l'extension des populations de sanglier, la rubrique visant à inviter les ACCA du sud a été supprimée, devenue aujourd'hui obsolète.

Un forfait de 200 € a également été établi pour la mise en place de circuits d'agraineage.

A noter que la FDC40, pour des raisons principalement sanitaires, ne peut plus encourager et subventionner la gestion du lièvre par lâcher et donc toutes actions annexes liés à ces lâchers : aménagements type cage à lâcher ou cage d'élevage ne sont plus subventionnés.

**Nouveauté :** Compte tenu de l'évolution de la chasse et de la volonté de promouvoir toutes les pratiques cynégétiques, la FDC40 a ajouté une rubrique octroyant 25 pts forfaitaire pour l'application de l'ouverture anticipée tourterelle et/ou caille.

Dans ses missions de défense des intérêts de la chasse, la FDC40 doit rendre des comptes aux différentes autorités et instances. Vos réponses aux diverses sollicitations sont donc OBLIGATOIRES. Il a ainsi été fait le choix de pénaliser les ACCA qui ne renvoient pas le carnet battue, ne répondent pas aux enquêtes et ne sont pas présents réunions pré-AG ni à l'AG.

Vous souhaitant bonne lecture de ces documents,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

**JR.BARRERE**

Président de la Fédération Départementale  
des Chasseurs des Landes

